

PRIX DE L'ABONNEMENT
POUR LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

En dehors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n. 9, au 1er.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n. 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE, DENUNQUE, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Un exemplaire de la PÉTITION CONTRE LES FORTIFICATIONS est déposé dans nos bureaux, où les citoyens peuvent venir signer.

Lyon, 17 novembre 1843.

Nous approchons de l'ouverture de la session. La plupart des hommes politiques sont maintenant à Paris ; déjà on voit poindre les prétentions des diverses opinions qui existent dans les chambres. Si on en croit quelques personnages assez bien informés, M. Molé veut de nouveau rentrer au ministère ; si nous en croyons notre correspondant, si nous en croyons les paroles de M. Thiers lui-même, ce personnage est usé, et par conséquent ne peut plus servir à faire le moindre relais, pour nous servir d'une expression presque acceptée en haut lieu.

M. Thiers, qui voit les embarras de M. Guizot, se ménage ; il fait le Cincinnatus. On dirait que le pouvoir lui cause de profondes répulsions, et qu'il faudra un jour aller l'arracher à sa charrue ou à ses livres pour le décider à vouloir bien sauver la France.

Aussi la Presse, qui voit tout ce qui se passe en ce moment dans les coteries parlementaires, qui prend la mesure de leurs prétentions et qui calcule assez exactement leur impuissance, ne craint-elle pas d'affirmer qu'actuellement le ministère Guizot est seul possible, parce qu'elle pense avec nous que si M. Thiers dit hautement que M. Molé est usé, c'est que c'est un fait constant pour tout le monde, et que d'autre part, si M. Thiers garde le silence, c'est qu'il est persuadé qu'il ne peut obtenir la direction de nos affaires, pas plus par ruse que par escalade. Quant à M. Barrot, plus nous avançons, moins il a de chances ; plus il a annihilé son importance politique, plus l'entrée du ministère lui est devenue impossible aujourd'hui. Il ne compte pas même dans la chambre des députés soixante adhérents. On ne fait pas une majorité avec un si petit nombre de fidèles.

Au point de vue de la chambre actuelle, M. Barrot est décidément impossible. Ce ne sont pas ses idées qui peuvent le faire repousser, puisqu'il a presque mis son drapeau dans sa poche ; mais il a des antécédents qu'on ne lui a pas encore pardonnés. Il tient la position de chef opposant, et on ne s'inquiète pas de savoir s'il s'est plus ou moins effacé. On le voit sur son banc de l'extrême gauche, entouré de certaines notabilités libérales qu'on n'aime pas, et on le considère comme dangereux. Pour être ministre il ferait vainement des déclarations de fidélité inébranlable à la monarchie, on n'y ajouterait pas foi.

Voilà le malheur de notre époque : on a tant trompé les partis et le pays lui-même qu'on se défie de tous les hommes politiques ; on croit que pour eux les idées ne sont que des moyens, les promesses des paroles sans force. Comme on est arrivé à tout comprimer, à tout étouffer, en se jouant de tout, on se figure qu'il y a dans l'âme de tout homme politique un côté de tromperie et de perfidie.

Quant à nous, qui connaissons les sentiments de la gauche dynastique et qui savons bien qu'elle n'a pas de ces pensées machiavéliques qu'on peut lui prêter ou lui supposer, nous regrettons

beaucoup qu'elle n'ait pas vu depuis long-temps que dans le parti conservateur et à la cour on ne croit pas à sa bonne foi ; qu'on ne lui tient pas compte de ses faiblesses, assurément bien désintéressées, et qu'enfin on ne veut pas d'elle non seulement en ce qui concerne les choses, mais encore moins en ce qui concerne les personnes.

Ainsi repoussée, l'opposition s'inquiète et se lamente, et quand on lui prouve qu'elle est impossible, elle a presque des accès de désespoir. Cela se conçoit ; elle ne croit pas que la situation actuelle soit long-temps possible, et alors elle ne voit qu'elle pour réparer les maux du pays, pour empêcher les coups d'état et les révolutions. La nier comme applicable, c'est donc de la part du pouvoir reconnaître qu'on n'est pas éloigné des crises politiques.

Voilà qui est triste à constater, mais il faut bien le reconnaître : si on penche vers une situation forcée, on ne le fait que par ce motif, que l'on compte sur les craintes de l'opposition parlementaire. On veut, en la mettant en quelque sorte en présence de faits exceptionnels, la paralyser par la peur ou l'absorber.

On le voit, nous nous expliquons franchement sur la situation ; mais, nous devons le dire, elle ne nous inspire pas les mêmes appréhensions qu'à l'opposition dynastique, et nous ne croyons pas qu'il soit donné aux conservateurs de compromettre long-temps la sécurité du pays. Ils ne sont audacieux que par suite des fluctuations de leurs adversaires ; ils ne se croient forts que parce qu'ils voient des hommes faibles devant eux. Mais si l'opposition voulait enfin relever son drapeau trop long-temps abaissé, si elle voulait incliner vers nous au lieu de flotter sans but déterminé à travers les intrigues parlementaires, les conservateurs auraient bientôt changé de langage ; ils auraient même bientôt quitté les positions politiques qu'ils occupent pour faire place à des hommes probes et résolus.

Que l'opposition se pénètre bien de ceci : plus elle redoutera une révolution, plus on donnera d'essor au système de compression, plus les crises deviendront nécessaires et inévitables. Or, il faudrait laisser de côté toute préoccupation de ce genre et ne pas s'occuper d'éventualités qu'il est impossible de calculer, pour penser uniquement à défendre avec courage les intérêts généraux du pays et attaquer sans ménagement les points par lesquels le système fait le plus saillie. Ce sont donc ces points qu'il faut prendre pour base d'opérations : nous l'avons déjà dit et nous le répétons encore.

On fera reculer les conservateurs quand on voudra agir sur l'opinion et par l'opinion. Dans l'état des choses, il n'y a plus que deux grandes forces politiques en présence : le gouvernement et l'opinion. Les chambres sont neutralisées entre ces deux forces : la chambre des pairs gravite invariablement dans le sens ministériel, et la chambre des députés vacille sans cesse, entraînée qu'elle est par le principe d'absorption du gouvernement, et retenue parfois par son propre principe ; mais elle n'est pas assez forte pour résister aux entraînements du pouvoir, et l'opposition ne peut pas espérer de la raffermir ni de ramener le corps élec-

toral par des moyens modérés. Il faut donc qu'elle cherche ailleurs son point d'appui ; une fois qu'elle l'aura trouvé et qu'elle voudra s'en servir, alors les conservateurs les plus exaltés s'empresseront de reconnaître qu'il y a en dehors de M. Guizot plusieurs ministères possibles.

On lit ce qui suit dans le *Constitutionnel* :

« La présentation du duc d'Aumale au saint-père a été une affaire d'état pour notre cour ; enfin la chose s'est faite. Le saint-père a été très-cordial, et le jeune prince parfaitement content.

» Mais voilà que depuis son départ nous avons une révolution ou du moins une crise ministérielle. Il paraît qu'à l'occasion du voyage du duc d'Aumale de vives instances ont été faites près de sa sainteté même au nom d'une haute et puissante princesse, dont la piété et la charité sont en juste vénération jusqu'à la cour pontificale, pour qu'une amnistie générale soit accordée aux malheureux Bolonais que les circonstances plutôt que le propos délibéré ont poussés à la révolte. A quoi bon tant de rigueurs et de tortures, si ce n'est à fournir de nouveaux arguments aux ennemis du saint-siège ? D'ailleurs, l'appui constant d'une puissance prépondérante n'est-il pas une garantie suffisante pour sa sainteté contre les dangers de la clémence ? Bref, le saint-père, attendri, a fait des promesses et donné l'assurance qu'il allait faire suspendre l'instruction du grand procès qui se poursuit en Romagne.

Nous sommes fort satisfaits d'apprendre par la voie du *Constitutionnel* que le duc d'Aumale a montré quelque sollicitude pour le sort des malheureux Bolonais qui se sont récemment révoltés. Nous nous félicitons de ce qu'en cette occasion il ait été l'interprète auprès du pape des vœux d'une princesse pieuse. Mais nous nous étonnerons cependant de ne pas voir M. le duc d'Aumale, qui a sollicité du pape une amnistie, en solliciter une pour les malheureux condamnés politiques français. Nous nous étonnerons qu'ayant des sentiments d'une si grande élévation, la pieuse princesse qui s'émue pour les Bolonais ne se soit pas encore émue pour les captifs de Doullens ou du Mont-Saint-Michel, et qu'elle n'ait pas obtenu leur mise en liberté ou du moins de grands adoucissements à leur sort. Le *Constitutionnel*, en publiant sa note sur les sollicitations de M. le duc d'Aumale auprès du pape, aurait dû se rappeler que nous avons aussi en France des détenus que des circonstances malheureuses ont pu pousser à la révolte.

Paris, le 15 novembre 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Certains conservateurs qui croient avoir à se plaindre du ministère actuel, sans doute parce qu'il ne leur a pas, en toute circonstance, accordé ce qu'ils lui demandaient ou offert ce qui pouvait leur être agréable, se sont mis en tête, ces jours passés, de réconcilier M. Thiers avec M. Molé, et de former, avec l'aide de ces deux hommes d'état, une coalition qui aurait pour résultat le renversement du cabinet actuel. M. J. de Chasseloup-Laubat, qui peut-être ne trouve pas que le gouvernement ait assez fait pour sa famille en nommant son frère ministre plénipotentiaire à Francfort, s'est montré un des plus actifs parmi les négociateurs de cette intrigue qui devait amener un rapprochement entre M. Thiers et M. Molé. Le bruit des démarches faites dans ce but ne tarda pas à se répandre, et un journal, la *Législature*, regardant les choses comme terminées, s'empressa d'annoncer qu'on était tombé d'accord sur la composition d'un nouveau cabinet, et

FEUILLETON DU CENSEUR. — 18 NOVEMBRE.

LA MÈRE ADOPTIVE.

On représentait à l'Opéra la *Reine de Chypre*. Long-temps avant qu'on ne levât le rideau, deux messieurs, assis dans une loge des premières, causaient ensemble en promenant leurs binocles indiscrets dans toute la salle. L'un d'eux, celui qui parlait le plus et semblait jouer le rôle de cicérone, était un homme de trente-cinq à quarante ans. Il n'était pas beau, mais sa physionomie était spirituelle, et ses lèvres minces révélaient une tendance à la moquerie ; sa taille était moyenne, son regard perçant. C'était M. de Beaumesnil, l'homme de Paris le mieux instruit de toutes les chroniques scandaleuses, célibataire, riche, bien posé, un de ces hommes enfin qui se font ouvrir tous les salons, qui hantent toutes les sociétés par amour des contrastes, et qui, chez les nobles comme chez les plus petits bourgeois, ont l'art de se tenir constamment dans une position dominante, tout en prenant avec une rare adresse le ton et les façons d'être de ceux qu'ils approchent.

Celui qui l'écoutait parler devait être à peu près du même âge ; mais ses traits, réguliers et beaux, avaient un caractère de distinction qui manquait complètement à M. de Beaumesnil. Son teint bruni par le soleil des tropiques, car il arrivait de longs voyages, ses yeux noirs mobiles et expressifs, quelque chose de grave et de mélancolique dans le sourire, tout s'accordait pour lui donner une de ces beautés étranges et mystérieuses qui manquent rarement d'attirer à elles toutes les admirations, disons plus, toutes les sympathies des femmes. Il se nommait Paul de Chamboran.

— Sais-tu bien, mon cher, disait M. de Beaumesnil, que c'est un grand bonheur pour moi de t'avoir rencontré ? Quelle délicieuse journée nous venons de passer ! comme on se rappelle avec plaisir ce bon temps de la jeunesse ! Il y a si long temps que je t'ai perdu de vue ! presque aussitôt notre sortie du collège Henri IV.

— C'est vrai... et, tu le vois, quinze ans de captivité et de souffrance ne m'avaient pas fait perdre le souvenir de mes amis, car, ce matin, c'est moi qui le premier t'ai reconnu.

— C'est encore vrai, et cependant tu n'es pas très-changé. Ce teint brun, tu l'avais en arrivant de Batavia, et, avant même de savoir que tu étais le fils d'un riche planteur, au collège nous t'avions surnommé le *Colon*. Enfin nous voici réunis. Tu m'as promis le récit détaillé de ta vie, qui a été fort agitée, à ce qu'il paraît. En attendant, il faut que je te re-

mette au courant de notre Paris, que tu as dû singulièrement oublier durant ton séjour forcé parmi les sauvages, et qui d'ailleurs a pris, comme tu as pu en juger déjà, une physionomie toute nouvelle.

— En effet, dit M. de Chamboran en souriant, j'ai besoin que tu refasses mon éducation ; car c'est tout au plus si je saurais maintenant entrer dans un salon.

— Sois tranquille ; avec moi, tu seras bientôt au courant de nos mœurs et coutumes, qui, du reste, ont peu changé, quoique nous ayons vieilli. Les révolutions se sont faites, mais nous ne les avons pas senties, ou du moins nous avons fait comme ces bonnes gens qui sortent de leur maison avec de grands projets de voyage, font trois ou quatre kilomètres, s'étonnent de leur courage, s'inquiètent de leur audace, reviennent à la hâte sur leurs pas, secouent la poussière de leurs bottes, et rentrent dans leur vie passée comme si rien n'avait rompu la monotonie de leurs habitudes. Seulement ils paient le déplacement. Tu verras aussi... Mais tu ne m'écoutes pas ; que regardes-tu donc ?

— Cette dame qui entre là, dans une loge de côté, et qui s'appuie sur le bras d'un joli enfant.

— Ah ! M^{me} de Bussy et son fils... qui n'est pas son fils.

— Que veux-tu dire ?

— C'est toute une histoire. Jusqu'à présent M^{me} de Bussy a été admirable ; mais je me trompe fort si, dans quelques jours, elle ne devient pas ridicule. Il faut que je te raconte cela ; tu as toujours aimé les excentricités.

— Je l'écoute.

Le rideau était levé, l'opéra commençait ; mais les deux amis n'y firent point attention : M. de Beaumesnil, parce qu'il avait déjà entendu vingt fois la *Reine de Chypre* ; Chamboran, parce que toute son attention venait de se concentrer sur M^{me} de Bussy dont il attendait l'histoire. Beaumesnil commença :

— Cette dame que tu vois là et dont tu admires sans doute la beauté, l'élégance et les airs de tête pleins d'une naïveté et adorable coquetterie, cette dame, dis-je, doit avoir trente-deux ou trente-trois ans ; on ne sait jamais au juste ces choses-là. Mariée à seize ans à un cousin qu'elle adorait, elle eut la douleur, après six mois d'union, de le voir se tuer sous ses yeux en tombant de cheval. Ce fut un désespoir sans nom ; pendant long-temps rien ne put la consoler. Elle jura de ne jamais se remarier et se condamna à une solitude absolue ; mais être veuve à dix-sept ans et renoncer à l'amour, c'est difficile. M^{me} de Bussy le comprit et se hâta de se créer une grande et innocente passion pour occuper son cœur. A cette époque, elle habitait La Rochelle. Elle avait fait venir près d'elle

une amie d'enfance qu'un malheur plus grand que le sien encore était venu frapper. Cette amie avait épousé le fils d'un Américain, je crois. Les parents du jeune homme avaient été fort en de la dette union, vu que la mariée n'apportait que sa beauté et son amour, et les jeunes époux étaient restés à Paris, pendant un an, dans une position très-précaire. Alors une lettre leur apporta que le père du jeune homme se mourait, et qu'il mourrait bien, dans sa colère, déshériter son fils. Celui-ci, dans l'espoir d'obtenir son pardon et celui de sa femme, s'embarqua seul, car elle allait être mère... Ah ! voici la marquise de Luceval.

— Eh bien ! achève donc, dit M. de Chamboran, dont les regards restaient fixés sur la loge de M^{me} de Bussy.

— Eh bien ! mon cher, il partit. Le vaisseau qu'il montait fit naufrage, et l'on sut bientôt que tout le monde avait péri. Les journaux apprirent à M^{me} de Bussy cet horrible malheur. Elle vint à Paris chercher son amie et l'emmena avec elle. Elle l'entoura de soins et d'affections ; mais la pauvre femme avait reçu le coup mortel. Malgré toute cette amitié qui la protégeait, elle mourut, léguant son fils à M^{me} de Bussy.

— Après, après, demanda Chamboran avec une inquiète impatience.

— Nous voici arrivés à la grande passion de cette intéressante veuve. Ce fut sur cet orphelin qu'elle concentra toutes les tendresses de son âme. Elle le nomma son fils et se mit à l'adorer avec toute la foi sublime d'une mère. Elle voulut qu'il ignorât, du moins jusqu'à son entrée dans le monde, qu'il n'était pas son fils. Elle ne l'a pas quitté un seul instant ; son éducation s'est faite sous ses yeux. Elle était là, toujours là, ne s'occupant que de lui, n'aimant que lui. Toutes les passions qu'elle a inspirées sont venues échouer contre cet amour maternel... Je t'en parle savamment.

— Et le nom de cet enfant ?

— Paul ! on ne l'appelle que Paul de Bussy, et j'ignore son véritable nom.

— Paul répéta Chamboran en se levant à demi ; puis il retomba sur son siège.

— Voilà le beau côté ; maintenant, voici comment le ridicule viendra : M^{me} de Bussy ne saurait vivre sans cet enfant. Il a quatorze ans ; dans trois ou quatre ans ce sera un homme. Comprends-tu que toute cette tendresse de mère peut se changer en tendresse d'amante ? Paul, de son côté, adore sa mère ; il ne parle et ne pense que d'après elle ; il cherche dans son regard ce qu'il doit aimer, ce qu'il doit fuir. Quand il aura dix-huit ans, au moment où les passions s'éveillent, lorsqu'il apprendra qu'elle n'est pas sa mère, n'aura-t-il que de la reconnaissance ? Verra-t-il

que ce cabinet, dans lequel M. le maréchal Soult conserverait le portefeuille de la guerre tandis que M. Molé prendrait celui des affaires étrangères et M. Thiers celui de l'intérieur, aurait le nom de *ministère des trois présidents*. Le jour où cette nouvelle parut dans la *Législature*, un homme qu'on fait toujours figurer sur la liste des membres du centre gauche, mais qui, s'il appartenait à ce parti par ses relations, appartenait bien plus à la gauche par ses idées, alla trouver M. Thiers et lui demanda s'il était vrai qu'il dût prochainement rentrer aux affaires. M. Thiers s'en défendit et reprocha surtout avec une grande énergie toute pensée de rapprochement entre lui et M. Molé et M. le maréchal Soult.

« M. Molé est usé, dit-il entre autres choses à son interlocuteur, et M. le maréchal Soult est enterré; j'aimerais mieux me faire couper les deux oreilles que de reprendre les affaires dans de pareilles conditions et avec de pareils collaborateurs. — Mais vous voulez donc que le ministère traverse la session prochaine? — Eh! mon Dieu! s'il en a la force, pourquoi ne le laisserait-on pas faire? — Mais si M. Guizot vient nous présenter la dotation-Nemours, que ferez-vous? — M. Guizot ne commettra pas cette faute-là. M. Guizot sait bien qu'il n'a pas ce qu'il faut pour aborder des choses aussi difficiles. Il n'a jamais fait donner un sou à cette famille, et je ne crois pas que le roi le laisse compromettre une affaire au succès de laquelle il attache beaucoup d'importance. — Mais si M. Guizot, ne se rendant pas justice et se croyant plus fort qu'il ne l'est, apporte à la chambre son projet de dotation, s'il échoue, s'il est renversé, s'il faut en venir à former un nouveau ministère, que ferez-vous? — Eh bien! alors, nous verrons; mais ce que je puis vous dire dès à présent, c'est que je ne veux pas être ministre avec la chambre actuelle: je n'y ai pas de majorité, et il me serait impossible de m'en former une. Cette chambre ne veut ni avancer ni reculer; il lui faut l'immobilité, et l'immobilité ne saurait me convenir. Si les circonstances voulaient que je redevinse ministre, je n'y consentirais qu'à la condition qu'on me permettrait de dissoudre la chambre. Mais il ne faut pas parler de dissolution en ce moment. Le pays n'est pas prêt pour des élections nouvelles et qui seraient faites dans un autre esprit que les dernières. Il faut attendre, il faut laisser les choses marcher et suivre leur cours: la situation s'améliorera d'elle-même et par la seule force des choses. — Cette conduite peut vous convenir, mais conviendrait-elle à la gauche? Croyez-vous que la gauche puisse s'accommoder d'une politique expectante? M. Barrot trouve que vous l'avez bien compromis; tous ses amis lui disent qu'il faut qu'il reprenne son drapeau et qu'il reconstitue l'opposition. M. Barrot comprend que cela importe autant à sa popularité qu'à l'intérêt du pays. Il sera impossible que, durant la session prochaine, il conserve cette attitude patiente et résignée qu'il a prise lorsqu'il a accepté les faits accomplis. Il a déclaré qu'il voulait se mettre en marche et que son programme d'autrefois redevenait son programme d'aujourd'hui. — M. Barrot fera très-bien. Je n'ai jamais eu la prétention de lui imposer mes idées, pas plus qu'il n'a eu celle de me faire accepter les siennes. Nous nous sommes trouvés, il est vrai, quelquefois dans la même route; mais c'a été l'œuvre des circonstances: nos convictions n'y étaient pour rien. Je ne le lui ai jamais caché, et à cet égard il ne s'est jamais fait illusion. Conservons chacun nos principes. Que M. Barrot reste dans son camp, moi je resterai dans le mien. Les événements m'amèneront peut-être un jour à avoir besoin de l'opposition. Eh bien! alors, l'opposition me fera ses conditions et je verrai si je puis les accepter. Jusque-là, croyez que je ne veux pas être ministre; je n'ambitionne pas le bonheur de M. Guizot. M. Guizot cuit dans son jus, je laisse l'écumoire monter à la surface. Si le pays s'en accommode, tant mieux pour M. Guizot, tant pis pour le pays. Quant à moi, j'attends; mais qu'on sache bien que je ne rentrerai pas au pouvoir avec MM. Molé et Soult. Le temps de ces hommes-là est passé, et le roi lui-même finira par le comprendre. S'il ne le comprenait pas, j'en serais très-fâché pour lui; car un ministère Molé, voyez-vous, c'est une crise au bout de six mois, et une crise qui pourrait bien cette fois ne pas se borner à un simple changement de ministère. »

Nous n'avons rapporté que bien incomplètement cette conversation, dont le fond est complètement exact et dont plusieurs expressions sont textuelles. M. Thiers, quand il cause, se laisse emporter par sa verve, et il faudrait plusieurs colonnes pour rapporter tout ce qu'il a dit quand il s'est épanché pendant une demi-heure dans le sein d'un ami. Que conclure de cette conversation? quelle pensée réelle y voir? quelle intention y trouver? Eh mon Dieu! M. Thiers est embarrassé de sa situation, voilà ce qui résulte surtout de son langage. Il a parfaitement raison quand il dit que M. Molé est usé, que M. le maréchal Soult est enterré, et que M. Guizot cuit dans son jus. Tout cela prouve que quand M. Guizot

tombera, il faudra faire autre chose que ce qu'il a fait et que ce que M. Molé a fait avant lui. Mais ce qu'il faudra faire alors, est-ce à M. Thiers qu'il appartiendra de le faire? Les principes qui devront succéder aux principes de M. Guizot et de M. Molé, sont-ce les principes de M. Thiers? Les hommes qui devront prendre la place de M. Guizot et des conservateurs qu'il s'est adjoints, faudra-t-il aller les prendre dans le centre gauche, M. Thiers en tête? Cela suffira-t-il au pays? Nous ne le croyons pas. En vain certains députés de la gauche, pour légitimer un nouveau concours que M. Thiers sera inévitablement amené à demander à la gauche, diront-ils que la gauche lui fera des conditions. Oui, sans doute, la gauche pourra faire des conditions; mais M. Thiers les éludera encore, comme il les a déjà une fois éludées pendant son ministère du 1^{er} mars. Ce que la gauche a donc de mieux à faire, c'est de se replacer sur le terrain des principes et de n'accorder désormais sa confiance et son appui qu'à ceux qui voudront sérieusement travailler à les réaliser. Nous le lui avons dit bien souvent, nous le lui répéterons jusqu'à ce qu'elle l'ait bien compris; mais ce que nous savons des dispositions de plusieurs de ses membres qui poussent depuis quelques jours le *Siècle* à prendre une allure plus décidée, nous fait espérer que nous n'aurons pas à le répéter longtemps.

— Bien que l'ordonnance qui nomme M. Bresson ambassadeur à Madrid porte la date du 6 de ce mois, c'est pendant que M. le maréchal Soult était à son château de Soulberg que cette nomination a été décidée. Comme c'était une résolution diplomatique assez importante, il a paru convenable de demander l'avis du président du conseil. A la lettre qui lui avait été écrite à cet effet M. le maréchal Soult a répondu que sa santé ne se rétablissait pas, que l'air de la campagne ne lui faisait pas le bien qu'il en attendait, que Mme la marquise l'importunait sans cesse pour le déterminer à prendre sa retraite, et qu'il croyait bien que s'il revenait jamais à Paris, ce ne serait pas en qualité de président du conseil. M. Guizot comprit ce que cela voulait dire; il écrivit de nouveau pour lui demander ce qu'il pensait de l'envoi de M. Bresson à Madrid; mais cette fois il ajouta que le conseil, si la nomination de M. Bresson était agréée par M. le maréchal Soult, ne croirait pas pouvoir lui donner de plus digne successeur que M. le marquis de Dalmatie.

Dans sa réponse, M. le président du conseil approuva la nomination de M. Bresson; il approuva également le projet qu'on avait d'envoyer M. de Dalmatie à Berlin; mais il fit quelques observations sur la position nouvelle qu'on voulait donner à ce dernier. Il objecta qu'à Turin M. de Dalmatie avait le titre d'ambassadeur, tandis qu'à Berlin il n'aurait plus que celui d'envoyé extraordinaire et de ministre plénipotentiaire, et il pria M. Guizot de vouloir bien soumettre cette observation au cabinet. Dans un *post scriptum*, il ajoutait qu'il souffrait de plus en plus, que ses douleurs rhumatismales ne lui laissaient pas un instant de repos, et, sans le dire bien formellement, il indiquait à M. Guizot que le cabinet agirait prudemment en se cherchant un nouveau président.

M. Guizot comprit encore: il écrivit au maréchal que tous ses collègues et lui en particulier étaient très-désolés de le savoir dans un si triste état de santé. Quant à M. le marquis de Dalmatie, il déclarait que jamais le ministère n'avait eu la pensée de le faire descendre hiérarchiquement; que son envoi à Berlin serait un avancement; que si on ne lui donnait pas le titre d'ambassadeur, c'est parce que la Prusse ne se fait représenter en France que par un envoyé extraordinaire, et que, pour montrer que c'était bien une récompense que le gouvernement voulait accorder à M. de Dalmatie, son traitement d'envoyé extraordinaire à Berlin serait plus fort que son traitement d'ambassadeur à Turin.

Depuis lors, dans aucune de ses dépêches M. le maréchal Soult n'a plus parlé de sa mauvaise santé. Il est revenu à Paris; à tous ceux qui lui demandent de ses nouvelles il répond qu'il se porte très-bien.

M. le marquis de Dalmatie se met en route demain pour sa nouvelle destination. Avant de partir, il touchera, dit-on, des frais assez considérables de premier établissement.

— Le cabinet français subventionne largement la presse anglaise: peut-être même se montre-t-il envers elle plus généreux encore qu'envers la presse française; mais à cette condition il est fort bien traité par elle, et l'on peut dire qu'il dispose de sa publicité. Tous les jours les correspondants des principaux journaux de Londres se rendent à trois heures et demie dans le cabinet particulier de M. Guizot; ils confèrent avec son secrétaire, qui leur donne toutes les nouvelles qu'on a reçues dans la journée et tous les renseignements dont ils peuvent avoir besoin. Il leur communique en outre les inspirations officielles du ministère. C'est de Paris, c'est du cabinet particulier de M. Guizot que sont partis presque tous les articles qu'on a publiés à Londres à l'oc-

casion du voyage de M. le duc de Bordeaux c'est à Paris qu'a été écrite cette fameuse phrase, qui est à la fois une maladresse et un men-onge, qu'au besoin des milliers d'Anglais passeraient le détroit pour venir consolider la couronne sur la tête de Louis-Philippe.

Bulletin de la Bourse de Paris du 15 novembre 1843.

Les premières opérations de la bourse annonçaient la continuation de la hausse. La rente était très-ferme à 82 f., et on avait même fait 82 02 1/2; mais le premier cours du parquet n'a été coté qu'à 81 93.

La rente a d'abord un peu fléchi, et elle est tombée à 81 90; mais elle n'a pas tardé à se relever, et cette fois elle a franchi le cours de 82; elle a été cotée un instant à 82 05, et elle a fermé au parquet à 82 f.

A quatre heures, la rente était demandée de nouveau à 82 05.

Cinq pour cent.	121 35	Trois pour cent belge.	78
Quatre et demi pour cent.	103 75	Banque belge.	765
Quatre pour cent.	82	Caisse Lafitte.	1117 50
Trois pour cent.	3512 50		5095
Actions de la Banque.	1415		
Obligations de Paris.			
Rentes de Naples.			
Etats Romains.	104 1/2	Paris à Rouen.	725
Dette active d'Espagne.	29 7/8	Paris à Orléans.	745
Cinq pour cent belge.	104 1/2	Rouen au Havre.	565
		Strasbourg à Bâle.	187 50

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On lit dans l'*Emancipation*:

Voici, d'après le *Corresponsal* du 10, les détails relatifs à la prestation de serment par laquelle la reine a dû commencer l'exercice de son pouvoir.

Dès dix heures du matin, les abords du palais du sénat étaient encombrés par un grand nombre de personnes qui attendaient l'ouverture des portes pour pénétrer dans les tribunes. Ce n'est qu'à midi que celles-ci ont été ouvertes au public, qui a pénétré en foule et a occupé toutes les places non réservées.

A une heure et demie, les sénateurs et les députés ont commencé à occuper leurs bancs. L'infant don Francisco de Paula, sa femme et le duc de Cadix, son fils aîné, ont pris place dans une tribune en face de celle du corps diplomatique.

A deux heures, le bruit de l'artillerie et des cloches a annoncé le départ de la reine. Celle-ci était dans un carrosse traîné par huit chevaux.

A son arrivée au palais du sénat, la reine a été reçue par les grandes députations du sénat et du congrès, qui l'ont accompagnée jusqu'à son entrée dans le salon.

S. M. a pris place sur le trône. L'infante sa sœur occupait un fauteuil à sa gauche. Les ministres et les grands officiers de la maison se tenaient debout derrière et aux côtés du trône.

M. le président du sénat a présenté ouvert à la reine le livre des *Evangelios*. S. M. s'est levée aussitôt, et, posant la main droite sur le livre, a prononcé d'une voix claire la formule du serment.

A peine avait-elle prononcé les derniers mots, que les cris de *vive la reine!* ont retenti dans la salle.

Après la cérémonie, S. M., entourée du capitaine-général, de plusieurs généraux et d'un nombreux et brillant état-major, a passé en revue les troupes de la garnison réunies au Prado.

Malgré le mauvais temps, les rues et les places que le cortège royal a traversées étaient encombrées par la foule. Les maisons étaient tapissées, et l'on voyait les balcons garnis de dames fort élégantes. Le soir, il y a eu beaucoup de maisons illuminées.

— Il résulte d'un rapport adressé au gouvernement par le chef politique d'Orénse que la colonne insurrectionnelle s'est présentée le 4 sous les murs de cette ville, et que le général Iriarte avait envoyé en parlementaire son chef d'état-major don Manuel Nogueira, à l'effet de réclamer l'entrée pour ses troupes. Les autorités ayant fait une réponse négative, Iriarte se désista de son projet, et le 5 au matin il entreprit son mouvement de retraite par la route de Calanova, bourg à trois lieues de distance d'Orénse. D'après le même rapport, le commandant en second de la Galice se trouvait à Canizo, prêt à attaquer la colonne centraliste avec les 1,200 hommes qu'il était parvenu à réunir.

— Le commandant Baseti, aide-de-camp du général Narvaez, est mort le 10 au matin des suites de sa blessure. Quelques arrestations ont été faites par suite des recherches de la justice relativement à l'attentat.

— Voici un fait qui s'est passé le 6 à Valence, et qui est bien propre à montrer combien les esprits sont loin d'être calmes dans cette ville. Un officier d'Almansa était, à ce qu'il paraît, le chef d'un complot ayant pour but d'assassiner le capitaine-général Roncali. Le colonel, ayant découvert la trame, le faisait conduire en prison, quand une bande d'hommes armés de tromblons a délivré l'officier et s'est retirée ensuite tranquillement: cela s'est passé en plein jour et dans une rue fréquentée.

la disproportion d'âge qui les sépare? Elle est si belle!... Jeune mari et vieille femme, voilà l'avenir; c'est pitoyable.

— Et... c'est par amour pour cet enfant qu'elle ne s'est point mariée? — Toutes les tentatives ont été vaines. Cependant les hommes les plus riches, les mieux posés dans le monde, ont cherché à vaincre sa résistance; ils ont échoué.

— Tudis que ce jeune Paul a quinze ans? — Quatorze ou quinze ans, pas davantage. Beaumesnil, après cette histoire, commença celle de quelques jolies femmes qui entraient dans leurs loges, mais Chamboran ne l'écoutait plus. Toute son attention était portée sur M^{me} de Bussy et sur Paul, dont il suivait tous les mouvements. Durant l'entr'acte, le jeune homme sortit; il rentra cinq minutes après, tenant un magnifique bouquet qu'il offrit à sa mère. Elle le remercia avec un céleste sourire. Chamboran ne les quittait pas des yeux; il ne savait rien de ce qui se passait sur la scène.

— Ah çà! mais, s'écria Beaumesnil, tout surpris de l'attention de son ami, est-ce que, par hasard, tu serais amoureux de M^{me} de Bussy? — Moi! dit Chamboran en tressaillant, sans que ses yeux cependant quittassent la loge.

— Ma foi! tant pis si cela est, car tant que cet enfant sera là... Tiens, par prudence, détourne un peu tes pensées, qui peuvent être très-dangereuses et te mener loin, et écoute ce beau duo entre Duprez et Barroillet.

— J'écoute, j'écoute, dit Chamboran sans se retourner.

— Comme tu voudras, dit Beaumesnil avec un peu d'humeur et en reportant son attention sur les acteurs.

A la dernière scène, M^{me} de Bussy se leva et s'appuya sur le bras de Paul pour sortir. Chamboran, sans prononcer une parole, s'élança hors de sa loge. Deux minutes après il était appuyé contre une des colonnes du péristyle. M^{me} de Bussy passa, et son regard surpris s'arrêta sur l'étranger dont l'attention à l'observer durant toute la représentation n'avait pu lui échapper. Par un mouvement involontaire, elle pressa le bras de Paul et marcha plus vite. Sa voiture l'attendait; elle y monta, et Chamboran demeura immobile. En ce moment, Beaumesnil le rejoignit en lui disant:

— Ah çà! es-tu fou, Chamboran? me laisser là sans me dire un mot! — Mon ami, où demeure M^{me} de Bussy? — Comment!... tu voudrais... — Son adresse, je l'en supplie!

— Mais attends donc! Je suis reçu chez elle; je te présenterai, ça sera plus convenable.

— Non, non; dis-moi où elle demeure. — 12, rue Lafitte. — Merci... adieu. — Quand te reverrai-je? — Demain... bientôt... adieu.

Et il s'éloigna précipitamment. — Toujours le même! se dit Beaumesnil. Oh! ces hommes du tropique sont toujours passionnés, ardents, sous une apparence trompeuse d'indolence ou de gravité... Ce pauvre Chamboran!... il est amoureux fou!... Qu'est-ce que notre belle indifférente va faire de cette tête-là?

Le lendemain, à midi, M^{me} de Bussy était dans son petit salon, parée d'un négligé élégant et coquet. Assis à ses pieds, sur un petit tabouret, Paul, les mains jointes et appuyées sur les genoux de celle qu'il croyait sa mère, l'écoutait parler, tandis qu'elle glissait ses doigts blancs et effilés dans la riche chevelure noire de son fils adoptif.

— N'est-ce pas, mon Paul, lui disait-elle d'une voix douce et caressante, n'est-ce pas que tu m'aimeras toujours comme le plus tendre, la plus dévouée des mères?... Quoi qu'il arrive, promets-moi de ne jamais me regarder comme une étrangère... tu me rendrais si malheureuse!

— Une étrangère, toi, ma mère chérie!... Oh! non, non, tu seras toujours tout pour moi!

— Tout... Pauvre enfant... tu ne sais pas... Mais ne parlons pas encore de cela... Il sera toujours trop tôt pour en parler.

— Que veux-tu dire?... Pourquoi deviens-tu si triste?... Tiens, mon cœur se gonfle quand je te vois ainsi.

— Cher enfant!... tu as un noble cœur, voilà ce qui me rassure pour l'avenir. Mais voici l'heure de ta leçon de musique; va, mon Paul. Tout-à-l'heure j'irai te rejoindre et juger de tes progrès.

Et, prenant la main de l'adolescent dans ses deux mains, elle le baisa au front. Au même moment la porte s'ouvrit, et un domestique parut.

— Madame, un étranger demande avec instance que vous consentiez à le recevoir, bien que je lui aie dit que madame ne recevait pas aussi matin; mais il affirme qu'il s'agit d'une affaire très-importante.

— Qu'est-ce que ce peut être?... Fais entrer. Va, mon Paul, et travaille bien, quoique je ne sois pas là.

Paul obéit gaiement. Arrivé à la porte du salon, il s'arrêta pour laisser passer et saluer l'étranger qu'on introduisait, puis il sortit en courant. Cet étranger, c'était M. de Chamboran; il paraissait très-ému.

Il s'inclina devant M^{me} de Bussy, qui le regardait avec une sorte de surprise inquiète. Elle avait reconnu celui qui la veille, à l'Opéra, l'avait observée avec une obstination si étrange.

— Madame, je suis sans doute bien indiscret, et il fallait que le motif qui m'amène fût bien grave et bien intéressant pour moi...

— Asseyez-vous, monsieur, et veuillez m'expliquer...

— Un mot, madame, peut abrégé les explications, et j'ose à peine le prononcer... Il peut me faire perdre une espérance qui, depuis deux heures, a changé toute ma vie... Depuis quinze ans captif dans les Indes, mon nom peut être oublié de mes meilleurs amis; mais, si mes suppositions sont vraies, il est connu de vous. Je me nomme Paul de Chamboran.

— Monsieur de Chamboran!... c'est impossible, monsieur!... Paul de Chamboran est mort!

— Non, non, madame. Le bâtiment sur lequel j'étais à fait naufrage. L'équipage a péri; mais le capitaine, deux passagers et moi, nous avons été sauvés. Pendant huit jours, dans une misérable chaloupe battue des flots en courroux, mille fois nous avons vu la mort sans espoir d'y échapper. Enfin une voile a paru sur l'horizon: un bâtiment nous a recueillis... Nous avions la vie sauve, mais nous étions esclaves. Nous avons été traînés de marchés en marchés, vendus à des sauvages qui nous ont imposés les plus rudes travaux, et ce n'est qu'après quatorze ans de souffrances inouïes que le capitaine et moi nous avons reconquis notre liberté en jouant notre vie. Le capitaine a retrouvé sa famille qui le pleurait encore. Moi, moins heureux, j'ai retrouvé une fortune... mais je n'avais plus de famille; mon père et mon frère étaient morts... la femme adorée que j'avais laissée en France n'avait pu me survivre... Un fragment de lettre, trouvé dans les papiers de mon père, m'apprent cet affreux malheur... Mais... cette lettre me disait aussi que j'étais père, que j'avais un fils... Alors, Madame, j'oubliai toutes mes douleurs passées. La vie à laquelle je voulais renoncer me devint chère; il me fallait retrouver mon fils, mon pauvre enfant que la colère implacable de mon père avait repoussé. Je réalisai une fortune, je partis, je vins en France, je cherchai partout mon fils... Mais où était-il? Je l'ignorais. La signature de la lettre qui m'apprenait son existence avait été déchirée! Où était-il? Qui avait pris soin de son enfance? Vivait-il encore? Que de souffrances, que d'incertitudes, que de douleurs, depuis un mois que je cours tout Paris pour découvrir ses traces! Hier, Madame, on m'a fait un récit qui a bouleversé mon âme. J'ai passé une longue nuit, combattant l'espoir comme un rêve dont le réveil devait me rejeter dans une douloureuse réalité, et ce matin, Madame, je suis venu, tout tremblant, vous deman-

— Nous ne nous trompons pas en supposant que Prim avait fait un marché de dupe en laissant les forces centralistes commandées par Ballera et Atmeller quitter la ville de Gironne, dont les fortifications étaient à moitié détruites par l'inondation de septembre dernier, et qui, d'ailleurs, était à bout de munitions de bouche, pour aller dans une place comme Figuières, qui a été fortifiée par Vauban et se trouve en très-bon état de défense.

Les dernières nouvelles annoncent qu'Atmeller va profiter de sa position nouvelle pour résister cette fois avec avantage, car il faudrait 25,000 hommes au moins et beaucoup d'artillerie pour déboucher ses 4,000 hommes de San Fernando. Aussitôt arrivé, et malgré les termes d'une convention dont nous ignorons au surplus l'existence réelle, Atmeller a pris ses dispositions et lancé un bando pour menacer de la peine de mort quiconque parlerait contre la junte centrale.

Les troupes de Prim, décimées par les fièvres, à ce que dit une correspondance du *Phare*, occupaient Bascara et les bords du Fluvia. Dans les villages rapprochés de Figuières sont établis les insurgés. Cette circonstance est une nouvelle preuve de l'intention où est Atmeller de lutter encore, car la convention dont on parle portait qu'aucune force centraliste ne serait placée hors de Figuières.

A Barcelonne, les insurgés travaillaient toujours à augmenter leurs travaux de défense.

De nouveaux renforts sont arrivés le 11 au quartier-général de Sanz, ce qui porte à dix le nombre des bataillons dont il a augmenté ses forces; cependant il reste immobile.

La junte vient de rendre un décret portant que tous les officiers de la milice nationale seraient nommés avec leurs grades officiels de milice provinciale. Tous les officiers de corps francs sont promus à un grade supérieur.

— Quelques arrestations ont eu lieu le 8 à Madrid dans la soirée; elles sont, dit-on, relatives à la tentative commise sur Narvaez. On a aussi arrêté provisoirement plusieurs rédacteurs de l'*Espectador* et de l'*Eco del Comercio*. On cite aussi, parmi les personnes arrêtées, un limonadier qui fut compromis lors du meurtre du général Quesada en 1836.

MISÈRE PUBLIQUE.

L'hiver approche; pour le riche, c'est la saison du luxe et des plaisirs; pour le pauvre, c'est celle du dénuement et des plus rudes souffrances. Mais comme c'est le temps aussi où, de toutes parts, les magistrats municipaux et les bureaux de bienfaisance font appel aux hommes heureux pour qu'ils viennent en aide aux indigents, nous croyons que c'est le moment de dresser une statistique de la misère.

D'après le recensement fait en 1841, le chiffre total des individus recueillis en France par les hospices et hôpitaux se montait à 93,335; mais la division de ces malheureux entre les départements ne saurait rien prouver quant à la misère proportionnelle qui y règne. En effet, nous voyons dans ces tableaux qu'en général ce sont précisément les départements où il y a le plus d'aïance qui, ayant trouvé le plus facilement des ressources pour fonder de grands établissements de charité et pour secourir la misère sur une plus large échelle, fournissent le chiffre le plus élevé; tandis que les autres départements, qui n'ont pu recourir aux mêmes moyens, quoique la misère y soit plus grande, fournissent nécessairement et malheureusement un chiffre moins considérable à la statistique ministérielle. Ce document ne prouve donc pas plus que ces autres calculs qui établissent que, dans le département du Nord, sur six habitants on compte un qui a besoin d'être secouru, tandis que dans la Creuse il ne se trouve qu'un pauvre sur 58 personnes. Ces chiffres fussent-ils exacts, on aurait à se demander si la situation des 57 habitants de la Creuse, considérés comme non indigents parce qu'ils ne sont pas secourus, leur permettrait, alors qu'ils y seraient portés, de venir aussi efficacement en aide à l'indigent qui est à côté d'eux que la situation des cinq citoyens aisés du Nord leur permet d'adoucir la position de leur concitoyen pauvre. Il est évident que des associations de secours mutuels entre travailleurs, qu'une meilleure réglementation du travail, modifieraient bien promptement la proportion dans ce dernier département. Mais quelles nombreuses et quelles lentes améliorations ne faudrait-il pas pour que la proportion donnée ne soit plus mensongère dans les départements pauvres du centre et de quelques autres parties de la France?

A Paris, la situation est mieux constatée, et les chiffres ont une signification plus réelle. Nous ne nous occuperons pas aujourd'hui de la partie de la population qui est traitée et recueillie dans les hôpitaux et les hospices. Il y a là tout un travail à part que nous nous proposons bien d'entreprendre. Mais, quant à présent, nous ne supputerons que la population indigente secourue à domicile par les bureaux de bienfaisance.

der si c'est vous qui devez me rendre tout mon bonheur.

— Ah! murmura M^{me} de Bussy, dont les yeux étaient mouillés de larmes, je n'ai donc plus d'enfant! Paul... est votre fils.

M. de Chamboran tomba aux genoux de M^{me} de Bussy et saisit sa main qu'il couvrit de baisers. Il ne pouvait parler, il pleurait.

— Oh! merci, merci à vous qui avez été son bon ange, à vous qui l'avez aimé!... Ah! laissez-moi le voir et le serrer dans mes bras!

— Pas encore, dit M^{me} de Bussy d'une voix suppliante. Depuis quinze ans, il se croit mon fils; depuis quinze ans, je me crois sa mère.

— Et moi... depuis quinze ans, je le pleure.

— Oui, vous avez raison. Eh bien! tout à l'heure je l'appellerai, je lui dirai... Je suis bien égoïste, n'est-ce pas, monsieur? Quand il retrouvera un père, quand vous brûlez d'embrasser votre enfant, je songe à moi et j'hésite... Pardon! mais si vous saviez ce qu'il a été pour moi depuis le jour où notre pauvre Cécile me l'a confié!

— Cécile!... Oh! parlez-moi d'elle, madame, parlez-moi d'elle!

— Que vous dirai-je, monsieur? Cécile et moi nous avions été élevées dans le même pensionnat, nous nous aimions tendrement. Elle se maria à Paris, tandis que je me mariais à La Rochelle. Six mois après, j'étais veuve; un an plus tard, Cécile désespérée m'écrivait votre départ pour Batavia. Bientôt les journaux m'apprirent la perte de votre bâtiment: tous les passagers avaient péri, disait-on. Moi que le malheur avait si cruellement frappée, je compris plus qu'une autre les souffrances de Cécile. Je partis pour Paris et je la ramenai dans ma solitude pour pleurer ensemble. Ce fut près de moi qu'elle donna le jour à votre fils. J'écrivis à votre père, c'est cette lettre que vous avez retrouvée; je n'obtiens aucune réponse. Alors ma pauvre Cécile, brisée de douleur, s'éteignit dans mes bras. Elle me fit jurer d'être la mère de Paul... Il vous dira, monsieur, si j'ai tenu mon serment.

— Ah! madame, comment m'acquitterai-je jamais envers vous? Ne craignez pas que j'éloigne mon fils de vous. Si je suis son père, moi, je n'ai pu que l'aimer; vos soins, votre tendresse vous ont donné des droits que nul ne peut vous ravir... Je ne serai heureux qu'à demi, madame: il ne m'aimera jamais autant qu'il vous aime!

— Ah! monsieur, la voix du sang est bien puissante!... Que du moins je reste sa meilleure amie, etc. Mais, en vérité, je suis honteuse de ma faiblesse, de ma cruauté, car vous devez souffrir de tous ces retards. Tout ce que je vous demande, monsieur, c'est de me laisser parler. C'est moi qui lui apprendrai son bonheur.

(La suite au prochain numéro.)

En 1841, dernier exercice sur lequel l'administration ait publié son travail de compte-rendu, 29,282 ménages indigents ont été secourus. Ce chiffre se décompose ainsi :

Ménages ayant reçu des secours temporaires.....	10,424
— des secours annuels ordinaires.....	14,388
— octogénaires.....	1,223
— septuagénaires.....	1,962
— aveugles.....	1,054
— paralytiques.....	236
Total égal.....	29,282

Ce nombre était de 30,361 en 1829, de 31,723 en 1832, de 28,969, en 1835, et de 26,936 en 1838. Ainsi, malgré l'augmentation constante de la population, le nombre des indigents avait constamment décrochu depuis 1832, époque à laquelle le commerce et l'industrie commencèrent à prendre du développement, jusqu'en 1838, année de leur apogée. C'est à la fin de cette dernière année qu'on vit commencer la crise à l'influence de laquelle le commerce n'a pas échappé depuis, et dont l'un des effets a été d'augmenter le nombre des indigents de près d'un dixième.

Les 29,282 ménages secourus en 1841 comprenaient 66,487 individus. Ils étaient plus surchargés de famille que ceux de 1829, car à cette dernière date, quoique le chiffre des ménages fût plus élevé de 1,079, le nombre des individus secourus était moindre de 3,782.

Les chefs de ménages indigents se classaient de la manière suivante : mariés, 11,917; veufs, 10,408; femmes abandonnées, 1,898. On y ajoutait ensuite : célibataires adultes, 4,476; célibataires orphelins, 563.

Sur les 29,282 chefs de ménages secourus, 15,230 ont moins de soixante ans, 14,052 ont dépassé cet âge. On y compte un seul centenaire.

Le foyer des lieux qu'occupent ces ménages secourus est, pour 5,399 d'entre eux, de 50 francs et au-dessous; il est de 51 à 100 fr. pour 12,680; de 101 à 200 fr. pour 5,681; de 201 à 300 fr. pour 187; de 301 à 400 fr. pour 13; au-dessus de 400 fr. pour 2 seulement; 3,003 sont logés à titre gratuit, et 2,317 le sont comme portiers.

Dans les 29,282 ménages, 15,495 ont pour chefs des hommes. Nous ne donnerons pas la répartition du nombre entier entre les diverses professions, mais nous indiquons le chiffre pour lequel quelques-uns y figurent. En le faisant, nous n'avons pas la prétention de fournir des éléments de calculs sur l'aisance et les ressources de telle profession comparée à telle autre; la statistique ne fait souvent que complaire à la curiosité, elle tombe dans le ridicule quand elle a la prétention de l'éclairer toujours, et nous n'imiterons pas Parent-Duchâtelet dans son livre sur les femmes dégradées, qui, prenant à coup sûr quelque exception que nous voulons ignorer pour un des éléments de ses calculs, dit que, dans une période de temps qu'il détermine sur tel nombre de ces malheureuses qui finissent par se marier, il y en a une qui épouse un membre du conseil d'état.

Nous remarquons d'abord sur le tableau général que cinq états, qui précédemment comptaient des indigents secourus, n'en ont point en 1841 : ce sont les albatreries, les arroseurs, les criers, les lamineurs et les cimentiers. Les affineurs, apprêteurs de draps, artificiers, batteurs d'or, charcutiers, chocolatiers, décalisseurs, égouttiers, facteurs, machinistes, pédicures, satineurs, n'en ont compté qu'un seul chacun.

Nous remarquons encore, dans les professions où il y a eu peu d'indigents à secourir ou du moins secourus, les bandagistes, les brodeurs en or, les dentistes, les estampeurs, les frangiers, les interprètes, les lapidaires, les mouleurs en plâtre, les parcheminiers, les parfumeurs, les sertisseurs, qui n'y figurent chacun que pour deux; les artistes dramatiques, les chantes de paroisse, qui y sont portés chacun pour trois.

Les dessinateurs fournissent quatre indigents; les libraires et bouquinistes, six; les compositeurs d'imprimerie, pour lesquels le travail est cependant fort inégal, mais qui ont eu le bon esprit d'entrer dans la voie des secours mutuels, dix, chiffre bien peu élevé en raison de leur grand nombre; les graveurs, quinze; les relieurs, vingt-quatre. Quant aux imprimeurs en caractères, dont l'emploi des machines a diminué sensiblement les garanties d'occupation, cent trente-neuf ont été dans la nécessité de recourir aux secours. Vingt-sept tambours se sont trouvés dans la même situation.

Dans les chiffres dépassant la centaine nous trouvons : les charpentiers, 111; les tourneurs, 119; les chiffonniers, 122, les fileurs de coton, laine et soie, 124; les tisserands, 129; les terrassiers, 130; les savetiers, 131; les anciens domestiques, 132; les charretiers, 140; les anciens employés et écrivains, 140; les manœuvres, 140; les balayeurs, 149; les corroyeurs, tanneurs, mégissiers et peaussiers, 156; les cochers, 171; les porteurs d'eau, 189; les ébénistes, 192; les bonnetiers, 197; les peintres, vitriers et colleurs, 278; les maçons, 300; les serruriers, 333; les menuisiers, 406; les tailleurs d'habits, 477; les marchands revendeurs, 778; les cordonniers, 880; les commissionnaires et hommes de peine, 1,129; les portiers (hommes), 1,283; les journaliers, 1,805; les individus sans état, 1,982.

Le rapport de la population indigente à la population générale de Paris a été, en 1841 (prenant pour cette dernière le résultat du recensement de 1836), de 1 sur 13 habitants 307 millièmes. Voici le rapport dans les arrondissements :

Dans le 2 ^e , 1 indigent sur 33 habitants	703 millièmes.
3 ^e , 1	27
4 ^e , 1	19
5 ^e , 1	17
6 ^e , 1	17
7 ^e , 1	17
8 ^e , 1	16
9 ^e , 1	15
10 ^e , 1	15
11 ^e , 1	15
12 ^e , 1	6
13 ^e , 1	6
14 ^e , 1	6
15 ^e , 1	6
16 ^e , 1	6
17 ^e , 1	6
18 ^e , 1	6
19 ^e , 1	6
20 ^e , 1	6
21 ^e , 1	6
22 ^e , 1	6
23 ^e , 1	6
24 ^e , 1	6
25 ^e , 1	6
26 ^e , 1	6
27 ^e , 1	6
28 ^e , 1	6
29 ^e , 1	6
30 ^e , 1	6
31 ^e , 1	6
32 ^e , 1	6
33 ^e , 1	6
34 ^e , 1	6
35 ^e , 1	6
36 ^e , 1	6
37 ^e , 1	6
38 ^e , 1	6
39 ^e , 1	6
40 ^e , 1	6
41 ^e , 1	6
42 ^e , 1	6
43 ^e , 1	6
44 ^e , 1	6
45 ^e , 1	6
46 ^e , 1	6
47 ^e , 1	6
48 ^e , 1	6
49 ^e , 1	6
50 ^e , 1	6
51 ^e , 1	6
52 ^e , 1	6
53 ^e , 1	6
54 ^e , 1	6
55 ^e , 1	6
56 ^e , 1	6
57 ^e , 1	6
58 ^e , 1	6
59 ^e , 1	6
60 ^e , 1	6
61 ^e , 1	6
62 ^e , 1	6
63 ^e , 1	6
64 ^e , 1	6
65 ^e , 1	6
66 ^e , 1	6
67 ^e , 1	6
68 ^e , 1	6
69 ^e , 1	6
70 ^e , 1	6
71 ^e , 1	6
72 ^e , 1	6
73 ^e , 1	6
74 ^e , 1	6
75 ^e , 1	6
76 ^e , 1	6
77 ^e , 1	6
78 ^e , 1	6
79 ^e , 1	6
80 ^e , 1	6
81 ^e , 1	6
82 ^e , 1	6
83 ^e , 1	6
84 ^e , 1	6
85 ^e , 1	6
86 ^e , 1	6
87 ^e , 1	6
88 ^e , 1	6
89 ^e , 1	6
90 ^e , 1	6
91 ^e , 1	6
92 ^e , 1	6
93 ^e , 1	6
94 ^e , 1	6
95 ^e , 1	6
96 ^e , 1	6
97 ^e , 1	6
98 ^e , 1	6
99 ^e , 1	6
100 ^e , 1	6

Les recettes faites par les bureaux de bienfaisance sont le produit d'une subvention de l'administration des hospices, de legs et donations, de dons, collectes et souscriptions (en 1841, 259,549 f.); des trones et quêtes dans les églises (27,692 f.); de représentations théâtrales, bals et concerts (9,182 f.), et d'autres fonds généraux et spéciaux.

Leur dépense a été, en 1841, de 1,361,635 f. Le douzième arrondissement, le plus chargé d'indigents, est entré dans ce chiffre pour 241,323 f. C'est presque toujours en objets d'habillement et de coucher, en pain, en viande, en bouillon et comestibles, en médicaments, en combustibles, que ce budget de bienfaisance est dépensé. Les secours en nature sont démontrés par l'expérience être bien préférables aux secours en argent; cependant, ceux-ci étant parfois indispensables, 98,811 f. ont été distribués en espèces.

Que les caisses de secours mutuels se multiplient, car il est plus digne de s'assurer contre le besoin que de demander aide à

la bienfaisance publique; que l'ouvrier soit prévoyant quand il est occupé; que les maîtres comprennent que si la société regarde leurs coalitions comme moins dangereuses que celles des travailleurs, la morale ne les considère pas comme moins coupables; que le gouvernement, par des traités de commerce bien entendus, imprime à l'industrie une active impulsion; enfin que la charité s'accroisse, car la misère n'a pas diminué, et les bureaux de bienfaisance, outre qu'ils ont eu à secourir, dans l'année qui vient de servir de base à nos calculs, 66,487 individus, auraient eu besoin d'autres ressources encore pour vaincre la réserve souvent suicide de pauvres honteux qu'on n'estime pas à moins de 15,000.

(Illustration.)

Chronique.

LYON.

On nous communique la note suivante :

« Un projet consistant à puiser dans le Rhône l'eau nécessaire à la consommation de la ville vient d'être étudié dans toutes ses parties, et doit être incessamment soumis au conseil municipal.

« La pensée générale de ce projet consisterait à creuser en amont de Lyon un canal latéral de peu de longueur. Il en résulterait une chute dont une partie de la force serait employée à élever à la hauteur de la Croix-Rousse et du Jardin-des-Plantes quatre-vingts litres pour chaque habitant d'eau parfaitement clarifiée dans des filtres naturels. La force motrice excédante serait employée en faveur d'industries nouvelles. »

Comme on le voit, ce projet n'est pas neuf. Toutefois, si son auteur publie un mémoire, nous l'examinerons, et nous en rendrons compte s'il présente quelque intérêt.

— Un accident des plus graves, causé par l'incapacité d'un maître maçon, vient d'arriver à Saint-Just, rue des Farges.

Hier jeudi, entre huit et neuf heures du matin, une maison en construction et composée de plusieurs étages s'est écroulée. Cinq ouvriers sont morts victimes de cet accident et deux sont grièvement blessés.

Le maître maçon qui dirigeait les travaux a eu l'imprudence de faire enlever la terre qui se trouvait tout autour des fondations pour faire un travail en pisé.

Voilà déjà plusieurs accidents de ce genre que nous signalons à l'attention de l'autorité sans que pour cela nous voyions que nos plaintes portent quelques fruits.

— Une pétition, adressée au conseil municipal de la Guillotière le 15 courant par des boulangers de cette commune, va soulever de nouveau la question de la liberté des fours.

— Jeudi soir tous les commissionnaires-chargeurs avaient été convoqués rue Neuve, n° 40; beaucoup se sont rendus à l'appel. Il s'agissait d'empêcher les commissionnaires-chargeurs de Châlonsur-Saône d'avoir à Lyon des représentants sollicitant des réexpéditions pour leurs maisons, chose que les maisons de Châlons ont depuis plus de douze ans. Pour arriver à détruire l'industrie soit de ces maisons, soit de ceux qui les représentent, il a été proposé d'arrêter que toutes les maisons de Châlons qui continueraient à avoir des représentants sur notre place seraient mises à l'index, c'est-à-dire que les adhérents ne leur enverraient ni ne recevraient d'elles aucun colis. On a été jusqu'à proposer de défendre aux maisons de Châlons d'envoyer aux négociants de Lyon la cote des prix afin de les aviser des variations des prix de voiture.

C'est en résumé du monopole que ces messieurs veulent faire à leur profit, car les mêmes hommes qui essaient de jeter un interdit sur leurs confrères de Châlons ont eux-mêmes des représentants dans toutes les villes du Midi, telles que Marseille, Nîmes, Avignon, Montpellier.

Une partie de l'assemblée a adhéré à la proposition qui bientôt se traduira en un ordre. Si la coalition est assez forte, elle aura pour résultat de faire augmenter le prix des transports et de détruire l'industrie des représentants.

— La rentrée des cours d'anatomie aura lieu le jeudi 23 de ce mois, à trois heures du soir, dans l'amphithéâtre du palais Saint-Pierre.

M. le docteur Jourdan démontrera les dispositions anatomiques les plus remarquables de l'organisation de l'homme et des principaux animaux; il fera connaître d'une manière spéciale les organes qui président aux mouvements et aux expressions.

Pour que ces démonstrations anatomiques soient plus utiles, le professeur y joindra l'exposition des phénomènes physiologiques qui s'y rattachent.

Les leçons continueront aux mêmes lieu et heure le jeudi de chaque semaine.

— L'ouverture des cours de géométrie pratique et de perspective professés par M. Girardon aura lieu le jeudi 31 novembre présent mois, à neuf heures du matin, au Palais-des-Arts, dans l'amphithéâtre de la faculté des sciences.

Les leçons seront continuées le dimanche et le jeudi de chaque semaine, à la même heure et dans la même salle.

Ces cours seront divisés ainsi :

Cours de perspective. — Ce cours, plus spécialement destiné aux élèves de l'école royale des beaux-arts, sera professé tous les jeudis, à neuf heures du matin.

Cours de géométrie pratique. — Ce cours comprendra les premières notions de géométrie, le levé des plans, l'arpentage, le toisé, la géométrie descriptive et ses applications à la taille des pierres, à la gnomonique, etc. Il aura lieu tous les dimanches, à neuf heures du matin.

Bien que le public soit admis à fréquenter librement lesdits cours, il sera reçu des inscriptions d'élèves titulaires pour les personnes qui seraient dans l'intention de suivre assidument les leçons et de se mettre à même de concourir à la distribution des prix accordés chaque année.

Ces inscriptions seront reçues au secrétariat de l'école royale des beaux-arts.

Il est expliqué, au reste, que nul ne sera admis comme élève titulaire, s'il a moins de 14 ans ou plus de 24 ans, et s'il ne remplit les conditions suivantes imposées aux élèves de l'école de dessin : 1° être né Français; 2° avoir eu la petite-vérole ou avoir été vacciné; 3° avoir ses parents établis à Lyon, ou être cautionné par des personnes domiciliées; 4° savoir lire et écrire correctement et connaître les quatre premières règles de l'arithmétique.

DÉPARTEMENTS.

Il vient de mourir à Boissy-Saint-Priest un vieillard de 104 ans, nommé Sivad; il jouissait de la plénitude de ses facultés intellectuelles.

— On nous écrit de Montélimart, le 12 novembre :

« Hier a eu lieu un accident dont les suites pouvaient être bien déplorable.

» M. de Gailhard et son domestique André Vaujalas se rendaient à une maison de campagne située sur les bords du Rhône. Le chemin conduisant à cette propriété était impraticable. Ils

eurent l'imprudence de faire passer sur une digue le cabriolet à deux banes qui les portait. La digue, privée de tout obstacle à une chute, offre dans toute sa longueur un précipice des deux côtés. Arrivé près d'une prise d'eau, le cheval est effrayé par la vanne qui était levée, et la voiture est précipitée au milieu des eaux très-hautes en ce moment. Le domestique, placé sur le banc de devant, est lancé dans le fleuve par l'impulsion violente et soudaine qu'imprime cette chute à la voiture. Il s'approche aussitôt en nageant du cabriolet où se trouvait M. de Gailhard faisant de vains efforts pour se dégager. Un de ses pieds en sortait. André Vanjalas le saisit et arrache à une mort certaine son maître qui gague alors la rive à la nage. André Vanjalas sauve aussi le cheval en coupant les traits. La voiture a été emportée par le Rhône. »

La garde nationale d'Angers vient de terminer ses élections; l'opposition y a obtenu une victoire significative. Les élections pour les grades supérieurs surtout ont été la manifestation la plus nette et la plus considérable qui ait eu lieu peut-être depuis dix ans dans cette ville. Toutes les nominations ont été obtenues par l'opposition, et cela dans les conditions les plus décisives. Trois conseillers municipaux faisant partie de la majorité ont été nommés chefs de bataillon. L'élection des dix candidats aux grades de colonel et de lieutenant-colonel a été faite dans le même esprit et avec le même succès; les trois chefs de bataillon ont été portés sur la liste avec trois autres membres de la majorité du conseil municipal, au nombre desquels s'est trouvé M. Farran, l'ancien maire. La circonstance capitale de cette élection, c'est que M. de Sevret, colonel depuis 1830, et M. Duriban, lieutenant-colonel, ont été exclus de la liste.

M. de Sevret, député conservateur et membre de la minorité du conseil municipal favorable à M. Giraud, a dû son exclusion à cette double qualité.

Quant à M. Duriban, homme d'opinions modérées et d'un caractère conciliant, il n'a été exclu que parce que le parti conservateur l'a compromis en le portant parmi ses candidats et en le soutenant comme tel.

L'élection s'est faite de part et d'autre avec activité. Sur cent quatre-vingts et tant d'électeurs, il s'est trouvé cent soixante-deux votants. Les majorités obtenues par les candidats de l'opposition ont été de quatre-vingt-douze à cent onze. Les minorités contraires ont été insignifiantes; la force vraie du parti conservateur ne s'est pas élevée en moyenne au-delà de trente voix.

En présence de résultats aussi significatifs, l'on conçoit que M. Augustin Giraud et consorts hésitent à donner leur démission et à en appeler à l'opinion publique pour vider le conflit élevé entre la majorité du conseil municipal et une coterie réactionnaire. Cependant il n'existe pas d'autre issue, à moins que l'on n'ait recours à quelque coup d'état!

Le Progrès du Pas-de-Calais enregistre le démenti donné par le Moniteur à tout ce que la presse a publié sur les projets de rétablissement de la grande-aumônerie. Ce journal, qui est très-bien placé pour juger la valeur d'un tel démenti, s'exprime ainsi à ce sujet :

« Ce démenti a dû faire éprouver autant de surprise que de douleur au cardinal-évêque d'Arras, dont il tend à faire suspecter la véracité, quand, rapportant à son clergé et à ses amis les propositions qui lui avaient été faites par le gouvernement, il leur annonçait son prochain départ. Pour justifier et corroborer le fait si audacieusement démenti par la feuille ministérielle, nous persistons à soutenir la vérité de ce fait, et nous pourrions nous-mêmes y ajouter, s'il en était besoin, de nouvelles particularités. »

Ces particularités, pourquoi le Progrès ne les révèle-t-il pas? Quand il s'agit de convaincre le ministère d'impudence et de mensonge, quand il s'agit de prouver que d'honorables confrères ont dit vrai, pourquoi hésite-t-il à parler?

La préfecture de l'Hérault vient de prendre une mesure utile dans le but de mettre un terme aux délits de chasse et aux abus du braconnage; elle consiste à rendre public, dans chaque localité, le nom des personnes auxquelles des permis de port d'armes ont été délivrés, et elle facilite ainsi la surveillance des individus qui se trouvent en contravention. Cette mesure paraît avoir été suivie d'heureux résultats. Le nombre des permis a presque doublé, et, en même temps, les actes de rébellion si souvent déferés aux tribunaux ont diminué. Les actes de rébellion qui ont été commis ne l'ont été que par des individus dépourvus

de titres réguliers pour chasser.

On peut espérer que les préfets des autres départements entreront dans la même voie.

On lit dans le Constitutionnel :

« M. le ministre de la guerre vient de faire rendre une ordonnance pour la nomination des professeurs et des répétiteurs à l'Ecole Polytechnique qui rappelle les plus mauvais jours de la Restauration. Depuis 1830, le conseil des professeurs de l'Ecole et l'Académie des sciences présentaient les candidats à l'approbation du ministre pour les chaires vacantes. Par la nouvelle ordonnance, la présentation doit contenir trois candidats, sur lesquels le ministre se réserve le droit de choisir. »

« Les chaires de l'Ecole Polytechnique ont toujours été occupées par les hommes les plus éminents dans la science. L'ordonnance serait donc sans but, si elle ne cachait pas le désir de revenir au bon plaisir, qui rarement s'allie avec la justice; et, sans vouloir citer des noms, nous rappellerons que rarement M. Frayssinous, alors chargé de la nomination des professeurs des Facultés, a pris le premier des candidats sur les listes de présentation. Nous ne savons pas si M. le ministre de la guerre suivra les errements dont la révolution de juillet avait fait justice; mais ce qui est certain, c'est que la nouvelle ordonnance enlève à l'Académie son influence salutaire sur les nominations scientifiques, qu'elle seule cependant peut faire avec impartialité. »

On a raconté le beau trait du trompette Escoffier, du 2^e régiment de chasseurs d'Afrique, mettant pied à terre au milieu des Arabes pour offrir son cheval au capitaine de Cotte, en lui disant : « Mon capitaine, prenez mon cheval; c'est vous et non pas moi qui rallierez l'escadron. »

En le répétant aujourd'hui, la Sentinelle de l'Armée ajoute :

« Le trompette Escoffier, par cet acte, a été plus que brave, il a été sublime, car l'on sait le sort des prisonniers tombant au pouvoir des Arabes. Honneur donc au trompette Escoffier! Mais aussi qu'une marque de reconnaissance et d'estime soit immédiatement donnée à ce noble soldat! Qu'un échange soit aussitôt proposé à Abd-el-Kader pour ravoier Escoffier et ses compagnons d'infortune! Que le que soit la rançon demandée, la France ne peut abandonner de tels hommes aux tortures des Arabes; et qu'enfin l'officier chargé de cette mission auprès d'Abd-el-Kader soit porteur de la croix d'honneur pour Escoffier et lui donne l'accolade de chevalier au milieu du camp des Arabes. Voilà comment doit se récompenser un pareil trait. »

Tribunaux.

UNE DÉCEPTION.

Après vingt-cinq ans de travail et d'économie, Mlle Pauline, cordon-bleu émérite, avait ramassé une somme assez rondelette. Son cœur, libre encore, la laissait tout entière au soin d'augmenter sa petite fortune, lorsqu'elle fit la connaissance de M. Edouard. Le jeune homme était bien de sa personne; il ambitionnait un cœur qui le comprit et une place de commis de l'octroi; mais si son mérite était grand, ses ressources pécuniaires étaient des plus minces. Il lui fallait un appui, et la tendre cuisinière, sans se préoccuper du danger, accepta le rôle de protectrice. C'était peu, dans sa sollicitude, d'assurer à son protégé le premier bouillon de l'amitié; elle lui ouvrit sa cassette avec tous les trésors de sa tendresse. Aussi, comme la reconnaissance du jeune homme était expansive! A chaque avance d'argent, toujours faite sans compter, c'était un crescendo de petits soins, de billets doux, de protestations d'un amour éternel.

Mais si l'amour de Mlle Pauline augmentait de plus en plus, sa cassette diminuait à vue d'œil. Un éclair de raison vint l'avertir d'être plus circonspecte dans sa générosité et de retirer au moins des reçus des avances qu'elle faisait à son protégé dans le doux espoir du mariage. C'est ce qu'elle fit jusqu'à concurrence de ce qui lui restait de ses épargnes.

Cet acte de prudence atténuait singulièrement la reconnaissance de M. Edouard. La correspondance se ralentit, les visites à l'office cessèrent. La caisse de Pauline étant vide, la tendresse du jeune homme tomba incontinent au-dessous de zéro.

L'illusion était détruite, et il ne restait plus à la pauvre abandonnée qu'un parti à prendre, c'était de tenter par les voies judiciaires de recouvrer son argent.

Le procès était difficile à juger, car les reçus étaient peu nombreux, et les traces de la dissipation de la petite fortune du cor-

don-bleu se perdaient dans une correspondance très-mélangée de rendez-vous, de parties de plaisir et de consommation en partie double.

Dans cette situation, le tribunal de première instance condamna l'infidèle Edouard à restituer à Mlle Pauline la somme de 1,200 francs, à laquelle il fixa le chiffre des prêts par elle faits.

Le débiteur condamné interjeta appel de la sentence; mais aucun avocat ne se présentant pour soutenir cet appel, la cour (2^e chambre), sur la plaidoirie de Me Pinède, a confirmé le jugement.

Nouvelles Diverses.

La sophistication des vins fait de si rapides progrès dans les grands centres de population, où les droits d'octroi et autres augmentent considérablement le prix d'achat, que nous croyons utile de reproduire, d'après l'Indépendant, revue politique de Montpellier, le procédé que M. Jacob est arrivé à établir pour reconnaître si la matière colorante du vin est naturelle ou si elle résulte d'un mélange, en tout ou partie, des trois substances suivantes : pétales de coquelicot, bois d'Inde et bois de Fernambouc, employés le plus souvent avec les baies de hieble, celles de sureau et de mûrier pour ce genre de fraude qui porte un si grand préjudice aux pays vignobles.

On prépare d'un côté une dissolution de sulfate aluminique dans les proportions de : sulfate aluminique, 10 g.; eau distillée, 100 g. On mêle cette dissolution en parties égales avec le vin à essayer (2 g. de chaque dans un petit verre à pied); on verse dans ce mélange quelques gouttes d'une solution faite avec : carbonate d'ammoniaque, 8 g.; eau distillée, 100 g.

On obtient à l'instant un abondant précipité d'alumine sous forme de laque diversement colorée, suivant la nature de la substance colorante. Ainsi le vin naturel donne un précipité grisâtre peu coloré; le vin coloré avec les pétales de coquelicot, un précipité d'un beau violet foncé; le vin coloré avec le bois d'Inde, un rose-carmin plus ou moins foncé; enfin le vin coloré avec le bois de Fernambouc, un précipité gris d'ardoise foncé.

— Un chasseur de Brigels (Grisons), a tué le mois dernier, en deux jours, un ours, deux chamois et un lièvre. Le même chasseur aurait tué dans l'espace de quatorze ans pas moins de quatre cent soixante chamois, outre une grande quantité de renards, de lièvres, de marmottes, etc. Cet intrépide chasseur s'appelle Cathomen; il n'est âgé que de 30 ans.

ANGLETERRE.

On dit que les fonderies de Low-Moor, près de Bradford, ont reçu une commande de 1,200 canons de fer, 22,000 bombes, 150,000 boulets et 22 gros caçons (pounders). On ne sait pas encore si cet ordre a été donné par la compagnie des Indes ou par le gouvernement. (Leeds Intelligencer.)

— Devant le magistrat de Bow-Street a comparu un jeune homme nommé Rosenberg, sténographe du Morning-Post, sous la prévention d'avoir volé pour 200 liv. sterl. à M. Bohain, éditeur du journal français le Courrier de l'Europe. Des témoins ont déclaré que Mme Bohain avait déserté le domicile conjugal pour aller habiter avec le prévenu, emportant de chez son mari des effets pour la valeur spécifiée. M. Bohain a fait arrêter le prévenu. Le magistrat n'a pas voulu admettre à donner caution celui-ci, qui a été reconduit à Newgate. (Morning Advertiser.)

M. Bohain, qui ne peut revenir en France, est un des fondateurs de la célèbre entreprise de Saint-Bérain. Il était le septième associé d'un trop célèbre journaliste, qui était le huitième fondateur.

— L'audience de la cour du banc de la reine du 11 novembre, relative au procès d'O'Connell, n'offre rien d'intéressant.

Le gérant responsable, B. MURAT.

Les Pilules Ferrugineuses du docteur VALLET, dont l'Académie royale de Médecine a reconnu la bonne préparation, EN RAISON DE LEUR INALTERABILITÉ ET DE LEUR SOLUBILITÉ DANS L'ESTOMAC, sont de tous les ferrugineux celui que les médecins conseillent de préférence pour la guérison des pâles couleurs, des pertes blanches, etc., et pour fortifier les tempéraments affaiblis soit par l'âge, soit par les maladies.

Les personnes auxquelles les médecins les prescrivent doivent exiger, pour éviter toute méprise, que le flacon qui les renferme (ce flacon est toujours en verre bleu avec le nom de VALLET gravé sur le verre) porte les cachets en cire rouge VALLET, inventeur, L. FRÈRE, dépositaire général, et que l'étiquette qui recouvre le flacon soit semblable à celle dont on donne souvent le modèle dans les principaux journaux de Paris. — On trouve cette préparation chez M. André, pharmacie des Célestins, et chez M. Vernet, place des Terreaux.

A VENDRE.

UNE PROPRIÉTÉ MATRIMONIALE.

Elle est d'une contenance de 132 hectares, consistant en terres, vignes, prés, bois, maison bourgeoise avec ses dépendances, et située dans le Bugey, pays très-sain. — S'adresser, pour les renseignements, à M. Bonardel, naturaliste-préparateur, place Croix-Paquet, n. 11, au 5^e. (292)

A vendre.

UN FONDS DE CAFÉ bien achalandé, situé sur une des places les plus fréquentées de Lyon (quartier des Terreaux).

S'adresser au cabinet de M. A. Juvanon, rue Trois-Maries, n. 1, au 3^e, de sept heures du matin à dix heures. (2271)

A louer pour la Noël prochaine.

GRAND MAGASIN au rez-de-chaussée, rue Saint-Joseph, n. 3. APPARTEMENT de quatre pièces et cabinet, parqueté et décoré à neuf, au 1^{er} étage de la même maison. S'adresser au propriétaire, au 2^e. (283)

AVIS.

Grand assortiment de livres, histoires, voyages, mémoires, romans, nouveautés du jour, etc.; abonnement le moins dispendieux pour les lecteurs. — Rue Saint-Jean, 27, au 1^{er}. (301)

Fabrique de Caout-Chouc.

MM. BILLAZ et GAYET, place de la Fromagerie, n. 5, à Lyon, se chargent de faire confectionner les manteaux et paletots sur mesure aux prix suivants : Manteaux en caout-chouc, de . . . 35 à 50 fr. Paletots — de . . . 30 à 45 fr. Etioffes à vendre au mètre, de . . . 10 à 16 fr. (201)

AVIS AUX CONSOMMATEURS.

JEAN-MARTIN PFEIFFER, charcutier à Strasbourg, a l'honneur de prévenir MM. les consommateurs qu'à dater du 1^{er} de ce mois, il tiendra à Lyon, pendant toute la saison d'hiver, un dépôt de choucroute de sa fabrication en barils de 25 à 50 kilogrammes, poitrines de porc fumées, jambons de Mayence, jambons roulés, langues de bœuf fumées cuites, et autres comestibles, le tout à des prix très-modérés. S'adresser au dépôt, 3, grande rue Sainte-Catherine, au 1^{er}. (2268)

Changement de Bureau.

A partir du 20 courant, le Bureau des Berlines du Commerce pour Grenoble, qui était port du Temple, n. 45 et 46, sera transporté place des Carmes, n. 3. Les départs auront toujours lieu à sept heures du soir. (2272)

MANUFACTURE DE PIANOS

DE F. PAJOT,

Rue de Bourbon et rue Sala, n. 19.

Pianos droits et carrés, à deux et trois cordes. Parmi les instruments d'occasion, il y a DEUX ORGUES-HARMONIUM qui seront cédés à bas prix, cet article n'étant pas un objet de commerce de la maison. (238)

MALADIES

DE POITRINE.

Le Sirop pectoral de Mou de Veau est reconnu le remède le plus efficace pour la prompte guérison des rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, irritations. — Prix : 2 fr. avec une instruction. A Lyon, à la pharmacie Querv, rue de l'Arbre-Sec, 31, et à Thizy, à la pharmacie Borvica. (2780)

AVIS.

A partir du 10 novembre, l'usine à gaz de la Guillotière livrera son coke aux prix suivants :

Pris à l'usine, 2 fr. 50 c. les 100 kilog.
Rendu à la porte, 2 65 id.
Rendu à domicile, 2 90 id.

Il sera fait une remise de 25 centimes par 100 kilog. pour les parties de 1,000 kilog. et au-dessus.

Une boîte est placée quai de Retz, 45. On peut également écrire par la poste au directeur de l'usine, rue Louis-le-Grand, 34, à la Guillotière. (2270)

A DATER DU 10 NOVEMBRE 1843,

L'AIGLE

PARTIRA

POUR CHALON

Tous les jours pairs à 6 heures 1/2 du matin. (7310)

DU 10 AU 20 NOVEMBRE,

LE CYGNE

PARTIRA POUR

MACON et CHALON

TOUS LES JOURS IMPAIRS

à SIX heures 1/2 du matin. (7144)

Maladies de Poitrine.

Le pectoral que les médecins prescrivent de préférence contre les MALADIES DE POITRINE, et dont la réputation s'accroît chaque jour, est l'excellente PATE DE GEORGE; pharmacien d'Epinal (Vosges). Elle est aussi agréable que le meilleur bonbon, calme la toux et fortifie la poitrine. — Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 60 c. et 1 fr. 20 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et notamment chez MM. MACONS, rue Saint-Jean, 30, et VERNET, place des Terreaux, 13; à Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, rue de Foy; à Chalon-sur-Saône, FOURCHER-FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36, et à Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, 4. (7812)

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES BATEAUX A VAPEUR.

Quai de la Charité, n. 28.

Transports de Voyageurs et de Marchandises.



A dater du 5 novembre, le service spécial entre LYON et VALENCE n'aura lieu que tous les deux jours.

LA COLOMBE

partira du port de la Charité tous les jours IMPAIRS, à 10 heures et demie du matin. (7145)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, Rue Poulaiterie, 19.